



L'an deux mil seize, le lundi vingt-sept juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de MONTDIDIER s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de **Madame Isabelle CARPENTIER**, Maire, à la suite de la convocation, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Date de convocation

21/06/2016

Etaient présents les Membres inscrits au tableau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : Jean Heintz pouvoir à Dominique Carpentier, Rémi Bridoux pourvoir à Jeannine Rigoulet, Antonio Comandé pouvoir à Isabelle Durieux, Marie-Paule Duchêne pouvoir à Gislaine Rodrigues, Valentin Féraux pouvoir à Tony Lheureux, Catherine Quignon pouvoir à Christophe Triplet.

Absents : François-Xavier Louillet, Antoine Pellieux, Céline Poiré.

Date de notification
ou de publication

- 5 JUL. 2016

Secrétaire de Séance : Tony Lheureux.

Tarifs Ecole de Musique

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- fixe à compter du 1^{er} septembre 2016, la participation des familles, payable par trimestre, à terme échu, comme suit :

	<u>Elèves de Montdidier et de la Communauté de Communes</u>	<u>Elèves hors de la Communauté de Communes</u>
- Frais d'inscription – (pour les élèves n'ayant pas assisté aux cours depuis leur inscription)	18.40 €	18.40 €
- Formation musicale (F.M.)	\ 35.80 €	\ 37.50 €
- Chorale, flûte à bec	\ 7.20 €	\ 8.20 €
- Classe d'ensemble	\ 7.20 €	\ 8.20 €
- Piano, chant		
. 20 mn	× 92.25 €	× 98.00 €
. 30 mn	× 114.85 €	× 121.20 €
- Autres instruments (guitare, clarinette, saxo, flûte traversière, trompette, violon, synthétiseur, accordéon)		
. 20 mn d'instrument	\ 70.15 €	\ 73.50 €
. 30 mn d'instrument	\ 81.20 €	\ 85.20 €
- Location d'instrument	\ 34.50 €	\ 36.20 €

- Le présent tarif intègre les frais légaux de vignettes SEAM sur les copies, soit 1.30€ par trimestre et pour 15 photocopies.

- Pour le piano et les instruments, la formation musicale est gratuite.

- A partir du 3^{ème} élève de la même famille, un abattement de 50 % sera effectué à l'exception de la location d'instruments.

- En cas d'absence d'un professeur et si le cours n'a pas été rattrapé, un abattement de 5,85 € sera effectué par jour d'absence.

- Un abattement de 30 % sera effectué pour les élèves de l'Harmonie Municipale, de la Philharmonie ou de la Chorale adultes qui participent avec assiduité aux commémorations de la Ville de Montdidier.

- Un abattement de 15% pour les élèves participant avec assiduité aux activités des classes d'ensemble (orchestres) et chorale enfants de l'école.

- Une convention sera établie entre la Municipalité, l'Harmonie, la chorale adultes ou la Philharmonie et l'élève.

- Les frais d'inscription seront déduits sur la 1^{ère} facture.

- Pour le recouvrement un titre de recettes sera établi.

26 votants

25 pour

1 abstention (M. Marc Muller)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Reçu à la Sous-Préfecture
Le - 5 JUIL. 2016



Isabelle Carpentier